



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

INITIATIVE BAIE DU MONT SAINT MICHEL
4 Rampe d'Olbiche
50300 AVRANCHES

INITIATIVE BAIE DU MONT SAINT MICHEL

Siège social :
4 Rampe d'Olbiche
50300 AVRANCHES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association INITIATIVE BAIE DU MONT SAINT MICHEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'association INITIATIVE BAIE DU MONT SAINT MICHEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la dépréciation des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

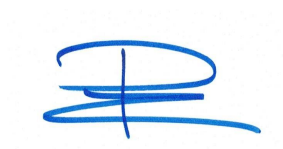
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du comité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avranches, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

AUDITEAS



Sandra PARIS

Associée

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 773	2 773		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	789 295	28 322	760 973	597 109
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	15		15	15
	TOTAL (II)	792 084	31 096	760 988	597 124
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				316
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	20		20	20
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	51 000		51 000	39 450
	Charges constatées d'avance	252		252	252
	Valeurs mobilières de placement	157 000		157 000	256 112
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	443 110		443 110	509 701
	TOTAL (III)	651 382		651 382	805 850
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 443 466	31 096	1 412 370	1 402 975
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				760 988	597 124
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	621 733	616 552
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	368 850	341 130
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	81 693	60 850
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	22 825	28 743
	Total des fonds propres (situation nette)	1 095 101	1 047 276
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	1 095 101	1 047 276
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	290 000	340 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 779	8 924
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 491	6 775
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	10 000	
	Total des dettes (1)	317 270	355 699
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 412 370	1 402 975
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	317 270	355 699
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	39 740	51 101
	Montant net du chiffre d'affaires	39 740	51 101
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	65 000	65 000
	Dons	5 550	7 150
	Cotisations	14 500	9 650
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	404	1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits de fonctionnement	125 194	132 902
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	37 298	34 370
	Impôts, taxes et versements assimilés	295	262
	Salaires et traitements	50 307	47 219
	Charges sociales	21 097	17 093
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		347
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	13 741	9 864
	Total des charges de fonctionnement	122 738	109 154
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		2 455	23 748

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		2 455	23 748
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 720	11 477
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	22 193	22 275
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		27 913	33 752
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 543	15 007
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		7 543	15 007
RESULTAT FINANCIER		20 370	18 745
RESULTAT COURANT		22 825	42 493
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux dépréciations		13 750
	Total des charges exceptionnelles		13 750
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(13 750)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		153 107	166 655
TOTAL DES CHARGES		130 282	137 911
EXCEDENT ou DEFICIT		22 825	28 743
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat		71 590	
Prestations en nature		3 000	
Dons en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			3 000
Prestations			
Personnel bénévole			71 590

Annexe libre

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Notre association Initiative Baie du Mont-Saint-Michel est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, une collaboratrice professionnelle compétente et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 83 dossiers, présenté au Comité d'agrément 71 projets dont 65 ont été validés pour 59 projets engagés correspondant à 58 prêts d'honneur initiative locaux accordés.

PARTENARIAT BPI FRANCE

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, Bpifrance contribue au renforcement de l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat et s'appuie notamment sur les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises et l'entrepreneuriat qui apportent un soutien financier via des prêts d'honneur aux porteurs de projets. Depuis 2021, l'association est partenaire pour l'octroi de prêts d'honneur Bpifrance qui sont couplés systématiquement à un prêt d'honneur Initiative. L'attribution des prêts d'honneur solidaires BPI, dédiés au public demandeur d'emploi, est également instruite par le réseau Initiative. Cela a permis de renforcer la capacité d'accompagnement financier en prêts d'honneur de l'Association et de préserver le fonds prêt associatif avec une réduction du montant des remboursements associés.

Annexe libre

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :
- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01 01 2025
 - Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
 - Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 2025 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

CHANGEMENTS COMPTABLES

Première application du règlement ANC n° 2018-06

L'exercice clos au 31-12-2025 est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable. Les incidences de ce changement sur les comptes annuels ont été analysées et comptabilisées conformément aux dispositions applicables.

Sur les comptes 2025, il convient préciser :

- Pas d'impact significatif sur les comptes.

Annexe libre

FAIT MARQUANTS

Mise en œuvre du nouvel outil de gestion ARKA

Dans le cadre de la modernisation des outils du réseau Initiative, la nouvelle plateforme numérique ARKA a été déployée au cours de l'exercice. La migration des données de l'ancienne plateforme IP2.0 vers ARKA a été réalisée le 30 juin 2025. Cette opération a nécessité un important travail préparatoire de contrôle, de fiabilisation et de saisie des données sur la période de mars à juin 2025.

Le déploiement d'ARKA poursuit plusieurs objectifs structurants : renforcer la sécurisation de la gestion des fonds de prêts d'honneur, améliorer la traçabilité et la fiabilité des données, harmoniser les procédures au sein du réseau et automatiser certaines tâches administratives afin de permettre aux équipes de consacrer davantage de temps aux missions d'accompagnement des entrepreneurs.

Cette nouvelle plateforme vise notamment à :

- clarifier les responsabilités et les rôles des différents intervenants et replacer les instances de gouvernance au cœur des processus ;
- garantir la traçabilité des opérations et la qualité des données à chaque étape du parcours de financement et d'accompagnement ;
- intégrer des contrôles obligatoires sur les étapes sensibles afin de limiter les risques financiers et juridiques ;
- améliorer la complétude et la cohérence des informations nécessaires aux obligations de reporting ;
- généraliser l'utilisation de documents harmonisés et juridiquement sécurisés.

À la suite de la migration, un travail conséquent d'adaptation des procédures a été mené concernant les décaissements des prêts d'honneur et les prélèvements des échéances de remboursement. Désormais, les virements et prélèvements sont réalisés au moyen de fichiers SEPA transmis aux établissements bancaires. Contrairement au dispositif antérieur, où les échéanciers de prélèvement étaient mis en place pour toute la durée du prêt avec gestion des ajustements liés aux impayés, les fichiers de prélèvements sont désormais transmis mensuellement. Cette évolution a nécessité la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurisation bancaire ainsi que la suspension et la réactivation progressive des mandats existants.

L'outil ARKA demeure en phase d'évolution afin d'intégrer progressivement l'ensemble des activités gérées par les associations du réseau, notamment les fonctionnalités liées à la vie associative qui n'étaient pas couvertes par les premières versions.

À la clôture de l'exercice, certaines fonctionnalités de suivi d'activité et d'exploitation des données restent en cours de développement. Les capacités d'extraction et d'analyse des données devraient être renforcées avec la mise en service de l'outil ARKADATA prévue à l'horizon juin 2026.

Enfin, des développements complémentaires sont en cours afin d'assurer une fiabilité optimale du suivi des prêts d'honneur, des encours financiers et des données comptables.

Annexe libre

EVENEMENTS POSTERIEURS

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle cette annexe est établie.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Sur l'exercice 2025, 60 prêts ont été décaissés pour un montant de 392 700 € dont :

- 47 prêts pour un montant de 289 600 € accordés en 2025
- 13 prêts pour un montant de 103 100 € accordés en 2024

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec ses comités d'agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires et certains fonds régionaux :

C'est le cas pour les prêts BpIFrance (Prêt d'honneur Création – Reprise et Prêt d'honneur solidaire) et pour le prêt d'honneur Agricole Régional, créé et financé par la Région Normandie, qui est diffusé par notre coordination régionale Initiative Normandie.

Prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	exercice N		exercice N-1	
	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	309 200 €	45	258 100 €	48
Bpifrance PHS	66 000 €	14	76 500 €	20
PH agricole régional	17 500 €	1		
Total prêts décaissés	392 700 €	60	334 600 €	68

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE SELON LEUR ECHEANCE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts	789 295 €	272 867 €	516 428 €

Annexe libre

MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

ETAT DES PROVISIONS	Dépréciation début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciation fin d'exercice
Frais d'établ., recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Construction				
Inst. technique, matériel & outill. Industriels				
Inst. Générales, agencements et aménag. divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique & mobilier				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Autres immobilisations financières	42 972	7 543	22 193	28 322
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL	42 972	7 543	22 193	28 322

Sur l'exercice 2025,

- 2 prêts ont été passés en perte pour un montant de 13 733 €
- 17 prêts ont été repris pour un montant de 22 192 €

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50 %
- Plus de 6 impayés : 75 %
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100 %
- En cas de cessation d'activité : 100 %

Annexe libre

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde début d'exercice A	Augmentation B	Diminutions C	Solde fin d'exercice D = A + B - C
Fonds propres sans droit de reprise				
- Apports sans droit de reprise	691 661			691 661
- Provisions sur apports sans droit de reprise				
- Pertes sur apports sans droit de reprise	75 109	6 462	11 643	69 928
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports avec droit de reprise	363 029	25 000		388 029
- Provisions sur apports avec droit de reprise				
- Pertes sur apports avec droit de reprise	21 899	3 392	6 111	19 180
Réserves statutaires ou contractuelles				
Autres réserves	60 850	20 843		81 693
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		22 825		22 825

VARIATION DES FONDS PROPRES

La variation des fonds propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31/12/2025 : 621 733 € soit une variation de + 5 181 € par rapport à l'exercice précédent
- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31/12/2025 : 368 850 € soit une variation de + 27 719 € par rapport à l'exercice précédent

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme, se présente ainsi :

FONDS PROPRES DE FONCTIONNEMENT	Montant
Réserves	49 807
Report à nouveau	0
Réserves de fonctionnement	20 843
<i>Sous-total</i>	<i>70 650</i>
Résultat de fonctionnement	7 654
TOTAL	78 304

Annexe libre

PRODUITS A RECEVOIR & CHARGES A PAYER

Concernant l'exercice 2025 :

- Les produits à recevoir s'élèvent à 26 000 €
- Les charges à payer s'élèvent à 7 491 €

Annexe libre

ETAT DES CRÉANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE SELON LEUR ECHEANCE

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
A C T I V I T É	I M M O B I L I S É	Créances rattachées à des participations		
		Prêts	789 295	272 867
		Autres immob. Financières		516 428
A R C T I F A N T	C I R C U L A N T	Avances et acomptes versés		
		Clients douteux ou litigieux		
		Autres créances clients	20	20
		Créances représentatives de titres prêtés		
		Sécurité sociale et autres organ.sociaux		
		Etat et autres collectivités publiques	25 000	25 000
		Groupe et associés		
		Débiteurs divers		
		Produits à recevoir	26 000	26 000
		Charges constatées d'avance	252	252
TOTAL		840 567	324 139	516 428

ETAT DES CRÉANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE SELON LEUR ACTIVITE

- Créances concernant les prêts d'honneur : 789 295 €
- Créances concernant le fonctionnement : 51 272 €

Annexe libre

ETAT DE LA TRÉSORERIE

Au 31/12/2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

TRESORERIE	Montant
Trésorerie sur prêt	438 831
Trésorerie fonctionnement	161 279
TOTAL	600 110

ÉVOLUTION DES PRÊTS ACCORDÉS

Solde au 31/12/2024	640 081 €	Dont 26 196 € d'impayés
Nouveaux prêts d'honneur	392 700 €	60 prêts
Prêts d'honneur remboursés	229 752 €	
Créances irrécouvrables	13 733 €	
Solde au 31/12/2025	789 295 €	Dont 13 733 € d'impayés

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31/12/2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé. Il figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31/12/2025 à un montant de 65 000 € pour 11 prêts d'honneur.

Annexe libre

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunt obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunt & dettes financières divers	290 000	150 000	140 000	
Fournisseurs & comptes rattachés	9 779	9 779		
Sécurité sociale & autres org. sociaux	7 491	7 491		
Etats et autres collectivités publiques				
Dettes sur immob. Et cptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représent. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	302 270	167 270	140 000	

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés pour un montant de 290 000 € au 31/12/2025.

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE SELON LEUR ACTIVITE

- Dettes concernant les prêts d'honneur : 290 000 €
- Dettes concernant le fonctionnement : 17 270 €

Annexe libre

COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT	Globalisé	Fonds de prêt	Fonctionnement
Produits exploitations	125 194	10 400	114 794
Charges d'exploitations	122 738	15 076	107 663
Résultat d'exploitation	2 456	- 4 676	7 131
Produits financiers	27 913	27 390	524
Charges financières	7 543	7 543	0
Résultat financier	20 371	19 847	524
Résultat courant	22 825	7 654	15 171
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	0	0
RÉSULTAT NET	22 825	7 654	15 171

Annexe libre

BÉNÉVOLAT

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- Aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- Aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60€ de l'heure selon la norme comptable Initiative France.

BÉNÉVOLAT	Nombre d'heures	Coût unitaire	Montant
Comités d'agrément locaux	490	60,00	29 400
Appui administratif + Vie associative	208	60,00	12 480
Club parrains marraines	136	60,00	8 160
Rencontres	120	60,00	7 200
Groupe projet	3	60,00	180
Club créateurs	72	60,00	4 320
Instances associatives hors CA – AG	168	60,00	10 080
TOTAL	1 197		71 820

La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie met à disposition un bureau à l'espace de coworking dénommé La Rampe, situé 4 Rampe d'Olbiche à Avranches, ainsi que des biens mobiliers (un bureau et un accès internet au débit sécurisé). Cette contribution en nature est évaluée à 3 000€.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires provisionnés dans le cadre de la certification des comptes 2025 sur l'exercice est de 2 520€.